

MAIRIE  
DE  
CELLE L'EVESCAULT  
86600



Direction Régionale de l'Environnement  
Celle L'Evescault, le 26 mars 2014  
De l'Aménagement et du Logement

27 MARS 2014

Monsieur le Préfet de la Région Poitou-Charentes  
Préfet de la Vienne  
Place Aristide Briand

86021 POITIERS Cedex

N.Réf : U.PLU.R/14-31

Dossier suivi par Nathalie BARRAULT

Objet : Révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Celle-L'Evescault – Saisie de l'autorité environnementale pour avis sur le dossier d'étude.

P.J : deux dossiers

Monsieur le Préfet,

Le Conseil Municipal de la commune de CELLE-L'EVECAULT a prescrit la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme par délibération en date du 24 janvier 2014

La révision allégée n°1 du PLU étant soumise à évaluation environnementale en application de l'article L.121-10 du Code de l'urbanisme, la commune de CELLE-L'EVECAULT sollicite par la présente l'avis de l'autorité environnementale, avant enquête publique, conformément à l'article L.121-12 du Code de l'Urbanisme.

J'ai donc l'honneur de vous transmettre ci-joint pour avis le dossier d'étude de la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme pour examen au cas par cas.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire de Celle-L'Evescault,

Patrick BOUFFARD

